

Compte rendu
Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 13 décembre 2022, 15h – 17h30

Présents : Angela Greulich, Alain Dieckhoff, Isabelle Méjean, Florence Bernault, Nicolas Delalande, Sergei Guriev, Mathias Vicherat, Fabrice Melleray, Séverine Dusollier, Florence Faucher, Olivier Borraz, Janie Pelabay, Laura Morales, Eberhard Kienle, Frédéric Ramel, Jeanne Lazarus, Pierre François, Thierry Mayer, Réjane Sénac, Sylvain Parasie.

Absents ou excusés : Helena Alviar, Martin Aranguren, Didier Demazière, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Stefan Pollinger, Myriam Dubois Monkachi, Sabine Dullin, Martial Foucault, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Guillaume Tusseau, Nicolas Sauger.

Assistent à la réunion :

Charlotte Aumaître, Direction de la stratégie et du développement
Stéphanie Balme, Doyenne du collège universitaire
Bénédicte Barbé, Direction scientifique
Nathalie Jacquet, Directrice de la stratégie et du développement
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

Nicolas Delalande indique en préambule qu'un Sénat académique se tiendra le 12 janvier 2023, de 12 h 30 à 14 h 30, convoqué par Sergei Guriev et lui-même et auquel Mathias Vicherat participera. Ce Sénat académique sera l'occasion notamment de discuter de la stratégie 2030 de l'établissement, mais surtout des perspectives budgétaires pluriannuelles et de leur impact sur les conditions d'enseignement et de recherche. Nicolas Delalande souligne qu'il tient à ce que ce soit un moment important de discussion et d'interactions au sein de la faculté permanente et avec Sergei Guriev et Mathias Vicherat. Nicolas Delalande indique que si des personnes ont des suggestions pour l'organisation de cette séance, elles sont toutes les bienvenues. L'idée est que le Sénat académique puisse se tenir en moyenne deux fois par an pour avoir ce dialogue élargi avec l'ensemble de la faculté permanente.

1 / Validation des comptes rendus de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 18 octobre 2022 et le 15 novembre 2022

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu des séances du Conseil scientifique réunis en formation restreinte les 18 octobre et 15 novembre 2022.

2 / Présentation du plan d'action sur les libertés académiques

Stéphanie Balme indique intervenir aujourd'hui non pas en tant que doyenne du Collège universitaire, mais comme contributrice à l'équipe qui a notamment organisé la semaine des libertés académiques lors du 150^e anniversaire de Sciences Po. Son intervention aura pour objectif de faire une présentation orale du document transmis aux membres du Conseil. Elle ajoute qu'elle souhaite recueillir l'avis du Conseil scientifique dans un moment où la stratégie en matière de libertés académiques est en cours d'élaboration.

Concernant les recommandations à usage interne, il semble important de constituer très rapidement un comité de suivi des libertés académiques au sein de Sciences Po. Ce comité de suivi serait évidemment international, mais aussi « transmétiers » dans l'institution. Il devra renforcer assez concrètement la protection fonctionnelle, systématique, juridique, financière, etc., des personnes qui sont mises en cause dans une situation de non-respect des libertés académiques. Ce comité aura aussi pour vocation à muscler la doctrine de l'institution sur des volets spécifiques qui sont relatifs aux libertés académiques — dont la liberté d'enseignement, la liberté de recherche, etc. La mise en place et l'affirmation d'un programme d'enseignement et de recherche sur la question des libertés académiques constituent le deuxième volet des recommandations à usage interne. Le troisième point concerne une proposition consistant à rejoindre le réseau des universités ayant signé la *Magna Carta Universitatum* élaborée à Bologne, qui est la charte des libertés académiques à l'échelle européenne. L'idée est de rejoindre ce réseau et/ou de constituer une charte des libertés académiques propre à Sciences Po, les deux options comportant des avantages. La quatrième idée est celle de mobiliser le Sénat académique sur le sujet des libertés académiques. Stéphanie Balme précise que le 12 janvier, ce sujet sera proposé à l'ordre du jour par Sergei Guriev. Le cinquième point concerne tout le travail mené actuellement autour de la candidature au prix Nobel de la paix pour les libertés académiques.

Le second volet de la note fait figurer des recommandations à usage externe et se décline en quatre propositions. La première concerne un travail autour des indices de libertés académiques, et notamment contribuer à l'élaboration de critères de mesure de la liberté académique, à la fois à l'échelle des universités, mais aussi dans le cadre plus général des classements internationaux des universités, qui jusqu'à présent ne proposent que des critères quantitatifs. La seconde proposition vise à créer un lieu

physique, un foyer ou une maison des libertés académiques, qui serait un lieu de refuge pour les académiques du monde entier qui pourraient être accueillis par Sciences Po ou avec des universités partenaires. Le troisième point concerne l'idée de nouer des partenariats institutionnels, à la fois avec *Scholars at Risk*, une ONG américaine travaillant à la défense des libertés académiques, en leur proposant éventuellement d'être intégrés à Sciences Po ou dans le foyer physique des libertés académiques, et un partenariat avec le Conseil international des sciences, qui développe un concept de *Right to Science*, qui travaille plus sur les sciences dures, mais qui essaie aussi de déployer ses compétences autour des libertés académiques au sein des sciences sociales. Le quatrième point concerne le travail que Sciences Po propose de faire dans le contexte de France Universités, qui rassemble les présidents d'universités. Une mission a été confiée à Mathias Vicherat à ce sujet, qu'il présentera le 15 décembre. Le quatrième point propose en outre de déployer le projet de libertés académiques au sein de CIVICA, ainsi que de U7+. Stéphanie Balme conclut son propos en indiquant que la note présentée dessine une stratégie assez ambitieuse, qui nécessitera probablement plusieurs années pour être déployée. Elle précise que cette stratégie n'est pas exhaustive, et doit donc faire l'objet d'une discussion au sein du Conseil scientifique.

Mathias Vicherat félicite Stéphanie Balme d'avoir pris ce sujet à bras-le-corps pour le compte de Sciences Po, et souhaite préciser quelques éléments. Le président de France Universités a confié à Sciences Po la présidence d'un groupe de travail qui se mettra en place le 15 décembre. L'idée est d'y associer d'autres présidences d'universités qui seraient intéressées par le sujet. Mathias Vicherat précise ensuite, concernant le prix Nobel de la paix, qu'il s'agit bien d'un prix Nobel de la paix pour les prisonniers scientifiques, et non pas pour le concept large de libertés académiques. Mathias Vicherat explique ensuite, concernant le sujet des indices, que l'idée est soit de proposer aux grands classements d'avoir une pondération en fonction de l'indice des libertés académiques, soit d'avoir des classements sur les libertés académiques. Enfin, sur le refuge, Mathias Vicherat indique qu'il s'agit d'un refuge à la fois physique, avec un bâtiment qui serait mis à disposition, avec une levée de fonds conséquente ; des promesses de dons d'un certain nombre de mécènes dans cette ambition-là ont déjà été formulées. Mathias Vicherat précise en outre que le refuge concernerait aussi bien les enseignants-chercheurs que les étudiants. Il rappelle qu'il y a actuellement 70 réfugiées ukrainiennes pour lesquelles Sciences Po a levé 800 000 euros, pour leur offrir une bourse de vie de 1000 euros par mois et pouvoir les inscrire dans le parcours de scolarité à Sciences Po en validant leurs semestres. Il y a par ailleurs un certificat pour les réfugiés, et il y a à ce jour une centaine d'étudiants réfugiés à Sciences Po. Mathias Vicherat indique que l'idée est de se démultiplier et d'en avoir beaucoup plus. Par ailleurs, s'agissant du volet enseignants-chercheurs, l'idée est de ne pas dépendre seulement des financements du programme PAUSE, mais d'avoir une politique plus ambitieuse à travers une levée de fonds pour avoir plus d'enseignants-chercheurs en exil accueillis par sein de Sciences Po.

Eberhard Kienle remercie Stéphanie Balme pour ce résumé et les pistes qu'elle a évoquées, qui seront très utiles pour formuler un plan d'action. Eberhard Kienle

estime que d'autres sources pourraient aussi être utilisées ou mobilisées, comme le travail très important qui a été fait au sein du département de science politique sous la coordination de Juliette Galonnier avec des propositions très concrètes, dont certaines ont été abordées au sein même du Conseil scientifique l'année dernière, et qui ne se retrouvent pas dans la note présentée ce jour. Eberhard Kienle cite ainsi l'exemple de propositions qui avaient été faites pour améliorer l'aide juridique à la faculté permanente ainsi qu'aux étudiants, des propositions pour le renforcement de la cellule de communication sur le harcèlement. Eberhard Kienle estime qu'il faudrait étoffer cette proposition et rapidement fixer un calendrier pour produire un document relativement épais et détaillé, qui concerne tout d'abord Sciences Po, mais concerne aussi la coopération de l'établissement avec d'autres instances.

Stéphanie Balme explique que l'idée du calendrier est effectivement très importante. S'agissant du travail coordonné par Juliette Galonnier, elle indique que l'ensemble des propositions se retrouverait dans la première proposition du comité de suivi. Le comité de suivi aurait précisément pour objectif de mettre en place cette aide juridique auprès des étudiants et des académiques. Stéphanie Balme indique que ces propositions n'ont donc pas été déclinées, mais qu'elles sont au contraire totalement intégrées. Elle ajoute qu'il s'agit ici d'une première phase, pour recueillir l'avis du Conseil scientifique sur les huit ou dix propositions soumises.

Mathias Vicherat indique par ailleurs que dans les éléments pratiques, Eberhard Kienle a raison : il faut des éléments à Sciences Po, et il y a aussi des éléments qui vont au-delà de Sciences Po. Mathias Vicherat pense par exemple à la question de la constitutionnalisation des libertés académiques, qui existe en Allemagne et qui n'existe pas en France. Il mentionne aussi le sujet de la protection des sources, qui est beaucoup plus sécurisée pour les journalistes que pour les chercheurs. Mathias Vicherat explique que l'idée est évidemment de construire un plan d'action qui concerne à la fois le fonctionnement de Sciences Po et notamment le fait d'avoir un duo direction des affaires juridiques-direction de la communication pour venir en soutien immédiat à tout chercheur qui serait mis en cause, mais aussi toute une série de propositions qui sont plus de l'ordre du lobbying institutionnel.

Florence Bernault remercie Stéphanie Balme pour sa présentation de cette initiative passionnante. Florence Bernault indique buter un peu sur la notion de constitution d'indices. Elle souligne, en tant qu'historienne, la difficulté à établir des indices comptables sur une notion telle que les libertés académiques. Elle s'interroge également sur le positionnement de Sciences Po qui établirait des indices et s'arrogerait ainsi le droit de distribuer de bonnes ou de mauvaises notes à d'autres institutions.

Stéphanie Balme indique qu'effectivement, le principe des indices de liberté n'est sans doute pas consensuel au sein de la communauté des académiques à Sciences Po. Stéphanie Balme souligne qu'il faut donc effectivement entendre cet argument, mais demande s'il est assez fort pour ne pas aller jusqu'au bout du travail, c'est-à-dire essayer de constituer un indice de liberté académique qualitatif avec d'autres, et

notamment sur la base d'un travail de recherche qui a été constitué par l'Université de Berlin depuis quinze ans sur ce sujet, alors même que le QS ou le *Times Higher Education* mettent en place des indices qualitatifs notamment sur la soutenabilité environnementale des universités ou sur le bien-être des étudiants.

Florence Bernault demande ce qu'il est envisagé de faire avec cet indice.

Stéphanie Balme explique qu'à l'heure actuelle, l'indice est potentiellement utile à l'ensemble de la chaîne de production du savoir, de l'étudiant jusqu'à l'enseignant. L'étudiant peut décider demain, quand il candidate à une université, que c'est important de regarder si l'indice de liberté académique de cette université est important ou non. Stéphanie Balme indique par ailleurs que si on intégrait une forme d'indice de liberté sur la base de trois ou quatre critères, les classements internationaux d'aujourd'hui seraient probablement totalement renversés. Certaines universités américaines sont actuellement particulièrement hostiles à la mise en place de tels indices, face à une approche européenne très spécifique. Stéphanie Balme indique en outre qu'il ne s'agit pas du tout de construire l'indice de liberté académique de Sciences Po. Stéphanie Balme indique que l'indice serait travaillé en collaboration avec d'autres, probablement à l'échelle européenne.

Olivier Borraz se dit lui-même intrigué par la notion d'indices. Il évoque le point suivant à l'ordre du jour sur l'accord européen sur l'évaluation de la recherche, qui vise à lutter précisément contre la multiplication d'indices et de classements comme une manière d'évaluer les institutions de recherche. Olivier Borraz explique qu'il faudra donc trouver la bonne manière de ne pas entrer en contradiction avec l'intention de signer cet accord européen, sur lequel il se déclare beaucoup plus en phase, et qui lui semble vraiment très important.

Mathias Vicherat indique que ce point a beaucoup été discuté avec les partenaires de CIVICA, qui sont tous partants. Ce n'est pas Sciences Po, en France, qui donne des leçons au reste du monde, c'est un sujet dont CIVICA souhaite s'emparer.

Laura Morales explique que les indices ne doivent pas nécessairement être quantitatifs. Elle ajoute qu'on peut donc résoudre le problème avec de l'information qualitative et des formes de codage différentes.

Stéphanie Balme explique qu'au-delà du Conseil scientifique, ce projet est aussi un appel à proposition d'intérêt pour toute personne qui souhaiterait rejoindre le groupe sur les libertés académiques. Stéphanie Balme invite les membres à faire savoir que ce travail existe.

3 / Information sur l'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche

L'accord européen sur la réforme de l'évaluation de la recherche a été élaboré cette année, et France Universités a proposé à toutes les universités françaises et organismes de recherche à signer cet accord. Plusieurs universités et établissements, dont le CNRS, ont déjà signé. Sergei Guriev précise, en complément du document et du calendrier mis à la disposition des membres du Conseil, les quatre principaux engagements de cet accord. Il indique que l'esprit de l'accord est de passer de l'utilisation d'indices quantitatifs à l'évaluation par les pairs. Le premier engagement est de reconnaître la diversité des contributions à la recherche, la diversité des carrières dans la recherche, conformément aux besoins et à la nature de la recherche. Le deuxième engagement est de fonder l'évaluation de la recherche principalement sur une approche qualitative, pour laquelle l'examen par les pairs est central, ainsi que l'utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs. Le troisième engagement est d'abandonner les utilisations inappropriées notamment du *Journal Impact Factor* et du h-index. Le dernier engagement est d'éviter l'utilisation des classements d'universités ou organismes de recherche pour évaluer un dossier individuel. Il s'agit donc de se concentrer sur l'évaluation des chercheuses et chercheurs individuellement. Sergei Guriev aborde ensuite le calendrier. Dans l'année qui suivra la signature de l'accord, il s'agira de lancer le processus de révision des critères des procédures d'évaluation de recherche. Il souligne que ceci sera lancé avec ou sans la signature de l'accord, car il faut régulièrement réviser et réfléchir sur les critères de recrutement, promotion, et tenure. Sergei Guriev indique que dans cinq ans, il faudra être en mesure de démontrer qu'aura été expérimenté au moins un cycle complet de suivi et que des critères propres, des outils et des processus d'évaluation auront été développés. Sergei Guriev conclut son propos en rappelant que cet accord a déjà été évoqué lors de la séance du mois de novembre ; il ajoute que l'esprit des procédures d'évaluation en œuvre à Sciences Po est déjà pour partie conforme à ce que propose l'accord européen.

Jeanne Lazarus indique que la direction est très positive, mais elle se demande cependant quelles sont les transformations concrètes que cela apportera. Par exemple, le point 1 sur le fait de reconnaître la diversité des contributions dans les carrières : concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Jeanne Lazarus se déclare tout à fait favorable à sortir des questions quantitatives, mais demande par quoi elles sont remplacées pour s'assurer d'un traitement équitable et qui reconnaisse le travail de tout le monde. S'agissant de l'utilisation des classements, elle demande si cela veut dire que Sciences Po ne va plus communiquer sur les classements qui lui sont avantageux. Jeanne Lazarus souligne qu'il s'agit en fait d'un accord extrêmement ambitieux, qui oblige à transformer des choses auxquelles Sciences Po s'est pliée non sans problème ces dernières années.

Sergei Guriev indique que la diversité des critères est déjà une réalité, pour la procédure de tenure par exemple. Sergei Guriev explique qu'il ne s'agit pas de radicalement changer les procédures d'évaluation, mais de rester dans un cadre où

l'on utilise les indicateurs quantitatifs de manière responsable, en évitant d'utiliser les indicateurs quantitatifs et les classements comme seul et unique critère. Sergei Guriev indique que signer l'accord correspond à reconfirmer que Sciences Po en est déjà là, et va continuer à travailler de cette façon.

Janie Pélabay demande si l'accord induirait des changements dans les critères, ou en tout cas de poser des critères plus explicites dans l'évaluation des enseignants-chercheurs de Sciences Po. Elle indique que, pour avoir participé aux dernières commissions des carrières FNSP, elle a trouvé que c'était assez peu satisfaisant en termes de respect de la diversité des sous-disciplines, des contributions à la recherche, car il y a un certain biais quantitativiste aussi sur le type de revue, et des sous-disciplines se trouvent d'emblée marginalisées. Janie Pélabay explique que la simple évaluation par les pairs ne résout pas toujours le problème, et indique qu'elle estime qu'il serait bien d'avoir quelques changements pour pluraliser ces critères et les adapter aux particularités de chaque sous-discipline.

Sergei Guriev se déclare d'accord avec cette remarque, en maintenant l'usage, mais raisonné, de critères quantitatifs, tout en s'accordant sur l'exigence de critères qualitatifs, même si ces derniers peuvent être difficiles à établir. Sergei Guriev estime que tous les membres du Conseil scientifique sont vraisemblablement d'accord pour dire qu'il faut, à l'écrit, établir les procédures et essayer de fixer un niveau. Cela ne signifie pas l'absence de procédure. Sergei Guriev indique qu'il est par exemple possible d'étendre, dans certaines disciplines, le nombre de rapporteurs externes.

Laura Morales indique ne pas être sûre qu'on soit conscient de l'ampleur de l'intention et des conséquences de cette charte. Laura Morales explique en effet que cela veut dire par exemple que pour les tenures, dans n'importe quel département, il ne serait pas possible d'ajouter des critères quantitatifs, du type « vous devez avoir trois articles de revue », ou « dans ce calibre d'impact factor ». Laura Morales précise qu'elle n'est pas contre l'adoption de cet accord, mais souligne qu'il faut être conscient de l'ampleur des conséquences.

Réjane Sénac prend ensuite la parole et indique, en tant que chercheuse CNRS et en tant que politiste dans une sous-discipline où les rankings ne sont pas forcément favorables à la reconnaissance de la démarche en théorie politique, que le CNRS a validé cette logique d'évaluation de la science plus ouverte. Réjane Sénac considère que ce n'est pas du tout incompatible avec des critères, mais que cela permet d'ouvrir les critères et de les diversifier. Elle indique qu'au département de science politique, les critères pour la tenure en particulier ont été revus, ce qui permet de tenir compte des différentes sous-disciplines au sein de la science politique, et de dire qu'il faut un certain nombre d'articles pour candidater à la tenure, mais aussi peut-être un ouvrage dans des presses universitaires. Réjane Sénac explique qu'elle voit la chose comme une manière de diversifier les critères et non pas d'en enlever, et de travailler vraiment sur le fond en fonction des types de disciplines et de sous-disciplines. Réjane Sénac répète qu'elle n'y voit pas d'incompatibilité, mais au contraire quelque chose de plus juste au regard du fait qu'on ne peut pas tous être évalués comme des physiciens ou des

économistes quantitatifs. Réjane Sénac estime qu'il y a un équilibre à tenir, et souligne que les choses semblent aller dans le bon sens.

Sergei Guriev est favorable à l'idée qu'il est possible de combiner les deux approches. Il rappelle que cet accord demande d'abandonner les utilisations inappropriées. Les indicateurs quantitatifs peuvent être utilisés, mais pas exclusivement. Sergei Guriev indique qu'il est possible de concilier l'exigence d'un certain nombre d'articles pour quelques sous-disciplines, mais aussi fonder l'évaluation sur l'évaluation par les pairs. Un pair peut en effet évaluer la qualité d'une revue et l'impact de chaque papier et chaque ouvrage de manière qualitative.

4 / Présentation des chaires à Sciences Po

Nathalie Jacquet indique que la présentation permettra de faire un état des lieux de l'existant à Sciences Po, à savoir les chaires actuellement en fonctionnement, le modèle qui les régit, et de partager avec le Conseil scientifique les discussions qui sont en cours de façon transversale dans l'institution. Elle explique qu'un groupe de travail a été constitué à la demande de Mathias Vicherat au printemps dernier, réunissant le secrétariat général, la DFR, et la direction de la stratégie et du développement pour définir le bon modèle pour la suite en vue de redonner un élan aux chaires.

Nathalie Jacquet rappelle les fondamentaux qui ont gouverné à la création et au pilotage des chaires ces dernières années. Il y a trois objectifs principaux. Un objectif consiste à produire de la connaissance sur un sujet particulier. Le deuxième objectif vise à irriguer l'offre pédagogique. Le troisième objectif est d'alimenter le débat public. Nathalie Jacquet explique que les thématiques des chaires doivent être au centre du débat public, relever des sciences sociales, souvent dans une perspective pluridisciplinaire, elles doivent présenter un intérêt particulier et avéré pour la communauté scientifique de Sciences Po, et pouvoir s'appuyer sur des travaux substantiels en cours ou sur le point d'être démarrés dans l'institution. Il faut aussi qu'il y ait un point d'ancrage institutionnel — souvent dans des écoles, parfois dans des centres de recherche, les deux ancrages ayant été estimés propices à un fonctionnement intéressant pour l'institution. Il faut en outre qu'un membre de la faculté permanente soit référent de la chaire — soit qui soit le leader des travaux de la chaire, soit a minima qu'il préside son comité scientifique, afin que ce soit très fortement arrimé à la faculté permanente de Sciences Po. Nathalie Jacquet indique par ailleurs qu'en général, il est proposé aux partenaires financeurs de la chaire de s'engager pour une durée de trois années, avec la possibilité de reconduire pour trois années supplémentaires.

Nathalie Jacquet évoque ensuite le modèle économique, indiquant que l'objectif est de rassembler un cercle de partenaires et de soutiens financiers pour constituer un volant financier de 300 à 400 000 euros par an pendant trois ans. Ce budget permet de faire des recrutements et financer des travaux. Les partenaires sont des mécènes qui peuvent être privés ou publics. Nathalie Jacquet précise que le fait de mêler des

partenaires financiers privés et publics fonctionne bien. Nathalie Jacquet explique ensuite que les 100 000 euros qui sont demandés à chacun des partenaires sont éligibles au mécénat. Il y a donc un réel *incentive* financier. Nathalie Jacquet indique que ce modèle financier a été posé en 2016, avec un objectif de financement de 40% de dépenses nouvelles et 60% de dépenses existantes. L'objectif est de se tenir à ce modèle-là, puisqu'il est entendu que les chaires doivent participer directement au financement de Sciences Po et à la consolidation de son modèle économique.

Nathalie Jacquet rappelle ensuite les chaires actuellement existantes à Sciences Po. La chaire sur l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes a été créée en 2018, est pilotée par Anne Boring, qui n'est plus membre de la faculté permanente, mais qui est rattachée au LIEPP. La chaire est soutenue de façon très fidèle par des entreprises et fondations, qui ont décidé de renouveler leur soutien au bout des trois premières années. Deux chaires sont rattachées à l'École urbaine, dont une chaire ville et numérique créée en 2017. Une chaire a été créée en 2017 dans le cadre de l'École d'affaires publiques, digital gouvernance et souveraineté, et reconduite. La deuxième chaire de l'École urbaine est la chaire sur le logement et l'immobilier, avec des partenaires acteurs du monde de l'immobilier. Une chaire sur les dettes souveraines a été créée en 2020 et est hébergée aujourd'hui à PSIA — elle doit s'achever en 2023, et il faudra réfléchir à la suite. Une chaire sur le développement durable avait été créée fin 2020, le titulaire a dû être remplacé, ce qui a conduit à une remise à plat de l'ensemble du fonctionnement et des objectifs de la chaire, qui fonctionne bien désormais. La chaire santé, pilotée par Daniel Benamouzig, a été créée au CSO en 2020. La chaire outremer, créée en 2021, est pilotée par Martial Foucault dans le cadre du CEVIPOF. La chaire sur le fait religieux au CERI devrait pouvoir repartir pour une nouvelle période de trois ans, car des financements sont en train d'être trouvés. Nathalie Jacquet indique en outre que le 12 décembre 2022 a été lancée la chaire transformation des organisations et du travail, pilotée par Henri Bergeron et ancrée à l'EMI, avec deux partenaires privés, et deux partenaires publics. Les travaux de la chaire sont très attendus et très prometteurs. Enfin, Nathalie Jacquet indique que la DSD cherche actuellement un dernier partenaire pour la chaire discriminations proposée par Mirna Safi à l'OSC.

Nathalie Jacquet indique ensuite que Mathias Vicherat a demandé à son arrivée de regarder comment améliorer le fonctionnement des chaires, comment s'assurer d'un meilleur ancrage institutionnel, et notamment un meilleur ancrage dans la faculté permanente et la recherche de Sciences Po. Un groupe de travail a donc été constitué au printemps, qui a redoublé de discussions et d'ardeur avec l'arrivée de Sergei Guriev, avec un certain nombre de décisions prises qui devraient aller dans le sens des attentes du Conseil scientifique. Nathalie Jacquet explique que se sont ainsi posés les questions de la gouvernance, du pilotage, du modèle économique, les questions d'évaluation, les questions de liens avec la formation, et des questions d'ancrage dans les communautés scientifiques. Les premiers constats sont que sur les dix chaires créées en 2017, trois ont été renouvelées, et les autres sont toujours en cours. Les fonctionnements sont assez inégaux en termes de modèle, mais donnent plutôt satisfaction aux partenaires financiers, et arrivent à produire les feuilles de route qui initialement prévues. Les chaires s'astreignent à rester dans le cadre du modèle

économique sans trop de difficultés — même si quelques écarts et quelques exceptions ont été constatés. Nathalie Jacquet indique que les chaires sont un levier stratégique et un levier de rayonnement pour Sciences Po, puisque tout le monde s'attend à ce qu'il y ait des chaires à Sciences Po, les partenaires financiers comprennent quand Sciences Po vient leur proposer de soutenir une chaire, et par ailleurs des sollicitations sont régulièrement reçues de la part des uns et des autres dans la communauté scientifique.

Nathalie Jacquet évoque ensuite les éléments qui sont à repenser. Elle indique qu'il faut absolument renforcer la mobilisation de la communauté scientifique autour de ces chaires. Nathalie Jacquet explique que pendant des années, il y avait bien sûr un comité scientifique pour chacune des chaires, mais il n'y avait qu'une instance qui permettait de décider de lancer ou non la chaire. Il n'y avait pas d'instance chargée de réguler, de piloter et d'organiser des évaluations intermédiaires, ce qui doit donc être corrigé. Nathalie Jacquet indique qu'il faut réaffirmer et donner des incitations (décharge d'enseignement, rémunération complémentaire) pour mobiliser la faculté permanente de Sciences Po pour porter les chaires. Nathalie Jacquet explique en outre qu'il faut davantage impliquer la DFR dans la réflexion en amont et tout au long des processus de décision. Nathalie Jacquet indique qu'il faut aussi engager le plus possible les centres de recherche. Elle souligne que pour certaines chaires, il y a un ancrage à la fois dans une école et dans un centre de recherche, ce qui rend les choses un peu plus sophistiquées au quotidien, mais in fine pour la plus grande satisfaction de tout le monde. Nathalie Jacquet explique par ailleurs qu'il faut engager un travail pour renforcer le lien avec la formation et avec les étudiants. Elle précise que jusqu'à présent, les chaires se sont beaucoup concentrées sur des programmes de recherche et des conférences du débat public. Une proposition vise à identifier des enseignements qui ont à voir avec les recherches de la chaire et constituer une communauté avec les enseignants qui pourraient contribuer, par leurs enseignements, à nourrir les travaux et les réalisations de la chaire. Nathalie Jacquet explique ensuite qu'il faut réfléchir à la possibilité pour les étudiants de suivre un certain nombre d'enseignements qui permettraient in fine de leur donner une compétence sur le sujet de la chaire. Elle ajoute que le sujet est compliqué à mettre en place et à piloter d'un point de vue scolarité. S'agissant du modèle économique, beaucoup de discussions ont été menées avec les porteurs des chaires existantes pour regarder s'il fallait le changer. Nathalie Jacquet indique qu'il a été considéré que le modèle pourrait évoluer vers un 50 % dépenses existantes et 50 % dépenses nouvelles, mais qu'il n'y avait pas de révolution à opérer de ce point de vue-là. En revanche, la question se pose d'un meilleur partage des ressources avec les entités porteuses. En effet, la partie des dépenses existantes concerne des dépenses existantes indifférenciées au sein de Sciences Po, le budget n'étant pas fléché sur les entités qui hébergent les chaires.

Concernant la gouvernance et le pilotage, Nathalie Jacquet souligne que des propositions ont été faites, qui constituent de vraies avancées. Elle indique que Sergei Guriev a demandé qu'il y ait une plus forte représentation de la faculté permanente dans les comités scientifiques de chacune des chaires, avec a minima deux membres de la faculté permanente. Le comité d'instruction des chaires sera dorénavant présidé par le DFR, il inclura le président du Conseil scientifique — ce qui n'était pas le cas —

et deux représentants des centres. Nathalie Jacquet souligne qu'il faudra définir comment identifier les deux centres concernés, par exemple une présence tournante en base annuelle. Le comité comprendrait également le secrétariat général et la DSD. Il a été décidé que ce comité rende compte au Conseil de l'Institut. Nathalie Jacquet indique qu'une présentation a déjà été faite au Conseil de l'Institut, qui était d'accord pour accepter cette responsabilité. Nathalie Jacquet explique en outre qu'il faudra mieux faire partager l'existence, les travaux et le développement des chaires de façon générale dans Sciences Po. S'agissant de la faible articulation avec les enseignements, Nathalie Jacquet souligne que le sujet doit être travaillé. Nathalie Jacquet indique par ailleurs qu'il y a parfois des difficultés sur le suivi budgétaire pour déterminer ce qui relève de dépenses nouvelles et dépenses existantes. Nathalie Jacquet explique en outre que le groupe de travail a considéré qu'il fallait prévoir une évaluation régulière sur une base annuelle auprès du comité d'évaluation des chaires. Il a aussi été jugé important de pouvoir formaliser et clarifier ce qu'étaient les droits et les devoirs des porteurs de chaires — ce qui leur était demandé, ce sur quoi ils pouvaient compter en termes de support. Il faut également souligner cette nouvelle obligation de rendre compte sur l'ensemble des dimensions des travaux attendus par l'équipe qui dirige une chaire.

Olivier Borraz remercie Nathalie Jacquet pour sa présentation et tout le travail qui a été fait d'évaluation du dispositif. Olivier Borraz indique qu'il se retrouve assez largement dans les propositions, qu'il considère aller dans le bon sens. Olivier Borraz précise que la chaire santé n'est plus adossée au CSO depuis deux ou trois ans. Olivier Borraz estime qu'il faut effectivement améliorer la visibilité de ces chaires, y compris dès la conception, pour pouvoir mieux orienter, et éviter de découvrir des chaires sur des sujets déjà connus. Olivier Borraz évoque ensuite les financements, indiquant qu'il y a parfois beaucoup de financeurs, parfois un seul, et qu'aucune proposition ne semble concerner ce sujet. Olivier Borraz explique que l'idée d'avoir plusieurs financeurs, publics et privés, est pour plusieurs raisons nettement préférable, alors que l'implication d'un seul financeur peut poser des questions d'indépendance ou d'affichage. Olivier Borraz demande s'il y a la volonté d'aller vers une obligation d'avoir a minima trois partenaires.

Nathalie Jacquet indique que c'est effectivement la ligne qui doit être suivie. Elle explique que c'est le cas par exemple concernant la chaire sur les dettes souveraines, qui, si elle est reconduite, ne le sera qu'à condition que plusieurs financeurs soient identifiés.

Eberhard Kienle remercie Nathalie Jacquet pour sa présentation très détaillée. Il demande quel est le rôle du Conseil scientifique dans cette organisation. En outre, Eberhard Kienle demande si les financements sont vérifiés, ainsi que leur origine. Eberhard Kienle indique enfin que pour avoir pratiqué son métier largement outre-Manche, les chaires y étaient très différentes. Il demande si tout le travail effectué laisse deviner une volonté d'aller dans la direction de la création de chaires plus grandes et plus durables.

Séverine Dusollier remercie Nathalie Jacquet pour sa présentation, et indique avoir elle aussi découvert beaucoup de chaires grâce à cette présentation. Séverine Dusollier précise qu'elle siège au comité scientifique de la chaire Digital gouvernance et souveraineté, et souligne, s'agissant du nombre de partenaires financeurs, des difficultés rencontrées avec des partenaires qui avaient des demandes de clients par rapport aux recherches effectuées. Le sujet n'apparaît pas du tout dans le rapport, et Séverine Dusollier demande s'il s'agit d'un incident isolé ou s'il y a une réponse mise en place pour essayer d'organiser au mieux les rapports avec les financeurs, qui ne doivent pas se transformer en demandeurs de consultance.

Jeanne Lazarus intervient ensuite et souligne un déséquilibre de genre entre les porteurs de chaire. Par ailleurs, elle remarque que les porteurs de chaires sont très souvent des directeurs de centres ou des doyens, et se demande si cela signifie qu'il y a besoin des services administratifs des centres et des écoles. Dans les budgets alloués par les partenaires, une partie est-elle destinée à financer de l'aide logistique et administrative ? Jeanne Lazarus indique que cela pose une question plus globale, celle de la répartition des ressources. Elle rappelle que les départements n'ont pas d'aide administrative. S'agissant des problèmes administratifs rencontrés et pour savoir ce qui doit être soutenu, Jeanne Lazarus estime qu'il serait important de mettre tout cela à plat et de voir, dans ces postes créés ou non, les tâches qu'on demande en plus aux personnes déjà en poste, et quelle est la hiérarchie.

Frédéric Ramel remercie Nathalie Jacquet pour sa présentation. Il souligne que ce sont des chaires uniquement scientifiques, mais qu'il y a un petit astérisque qui l'intéresse beaucoup sur les autres types de chaires. Frédéric Ramel demande si une forme d'uniformisation est envisagée à terme pour avoir les mêmes procédures, avec les mêmes objectifs, ou pas, puisque ce ne sont pas nécessairement les mêmes perspectives.

S'agissant du rôle du Conseil scientifique, Sergei Guriev indique que l'idée était aujourd'hui de partager le modèle de gouvernance et de pilotage, et de rassurer les membres. Sergei Guriev explique qu'il faut maintenir l'exigence de qualité de la recherche et de la formation. Sergei Guriev ajoute qu'en plus des deux membres de la faculté permanente présents au sein du comité d'instruction siège également le président du Conseil scientifique. Le Conseil scientifique est l'instance qui assure la qualité, comme cela a été indiqué lors de la présentation du dispositif des chaires au Conseil de l'Institut. Sergei Guriev aborde ensuite les aspects de déontologie avec les financeurs. Il explique que tous les accords avec les partenaires comprennent des éléments de protection des résultats. Sergei Guriev indique que les partenaires n'ont donc pas d'influence sur les résultats des travaux académiques.

Mathias Vicherat souligne que dans la présentation, il est indiqué que la nouvelle gouvernance rend compte au Conseil de l'Institut, et propose d'ajouter le Conseil scientifique. Il préconise un point au moins annuel, qui permettra d'avoir un partage avec le Conseil scientifique de l'intégralité des évolutions. Mathias Vicherat suggère donc que ce point fasse partie de l'ordre du jour du Conseil scientifique, au même titre

que de l'ordre du jour du Conseil de l'Institut. Mathias Vicherat évoque ensuite la partie éthique, et souligne que le comité des dons est compétent sur le sujet des chaires. Il ajoute que la présence du président du Conseil scientifique au comité des dons permet aussi de faire le lien entre le sujet chaires et le sujet éthique.

Nathalie Jacquet revient ensuite au sujet de l'origine des financements et la question demandant s'il est possible aujourd'hui de créer des chaires *endowed* — c'est-à-dire capitalisées pour pouvoir se prolonger dans la durée. Nathalie Jacquet indique que les financeurs privés sont des entreprises, ce ne sont jusqu'à présent jamais des mécènes individuels, et pour des entreprises, un engagement à trois ans à raison de 100 000 € par an est déjà conséquent. Nathalie Jacquet explique que le modèle a été poussé aussi loin que possible dans le cadre existant. Elle ajoute que si demain des mécènes individuels s'intéressent à l'activité scientifique et ont envie de financer des chaires, ce qui n'est aujourd'hui pas du tout le cas en France, la question en effet se posera. Nathalie Jacquet estime que des mécènes internationaux, notamment américains pourraient s'intéresser à la recherche de Sciences Po et proposer des sommes beaucoup plus importantes, qui pourraient être investies pour n'utiliser que les intérêts financiers, mais on parle dans ce cas de millions d'euros. Nathalie Jacquet explique que cela signifierait passer à une autre échelle, avec d'autres acteurs que ceux d'aujourd'hui. Nathalie Jacquet aborde ensuite le sujet évoqué par Séverine Dusollier des rapports avec les financeurs. Elle indique qu'il y a un comité scientifique dans les chaires auquel les entreprises ne participent pas, et que c'est bien ce dispositif qui protège les travaux menés dans les chaires. Dans le cas évoqué par Séverine Dusollier, la directrice de la chaire a réussi à réguler les demandes du partenaire. Si elles étaient devenues trop insistantes, un recadrage par la direction aurait été fait. Nathalie Jacquet explique en outre que pour la plupart des entreprises en France, le système des chaires n'est pas nécessaire une pratique habituelle, et nécessite donc un effort de pédagogie envers les partenaires financiers.

Nathalie Jacquet répond ensuite à Jeanne Lazarus sur la répartition, indiquant qu'il est vrai que dans la plupart des cas, la DSD est contactée par des collègues qui ont des projets et que ce sont majoritairement des hommes. Nathalie Jacquet ajoute qu'il y a rarement eu le cas de figure où l'institution avait décidé de créer une chaire et s'est mise en recherche d'un académique pour la porter. Nathalie Jacquet souligne que cette configuration permettrait de mieux réguler la répartition, alors que jusque-là, ce sont plutôt des demandes entrantes qui ont été examinées. Nathalie Jacquet estime qu'il faut garder ce point à l'esprit. Nathalie Jacquet revient ensuite à la remarque portant sur le fait que les porteurs de chaires sont souvent des directeurs de centres ou des doyens. Nathalie Jacquet explique qu'en effet, ce sont des personnes qui ont à gérer des entités au sein de Sciences Po, et qui voient l'intérêt de mutualiser les moyens et les ressources grâce aux ressources additionnelles qui sont générées par les chaires. Nathalie Jacquet souligne qu'il pourrait tout à fait être imaginé de les articuler différemment et de proposer un modèle alternatif. Nathalie Jacquet ajoute que cela pose souvent la question de la disponibilité de ces doyens ou de ces directeurs de centres, qui sont déjà très occupés par ailleurs.

S'agissant des autres types de chaires, Nathalie Jacquet indique par exemple que pour la chaire d'écrivain ou les chaires sur lesquels s'oriente la maison des arts et de la création, le modèle est différent. Cela a été intitulé chaire parce que « chaire d'écrivain en résidence » était clair et répondait à des modèles internationaux bien connus, mais reconnaît que ce n'est pas du tout le même dispositif. Nicolas Delalande remercie Nathalie Jacquet et Charlotte Aumaître pour ce point très complet et les réponses apportées. Il remercie également Mathias Vicherat d'avoir été présent pour cette première heure et quart du Conseil scientifique.

5/ Avis sur la modification de la note sur les primes exceptionnelles d'excellence scientifique (PEES) et les primes de responsabilité scientifique

Sergei Guriev rappelle que la note, mise à disposition des membres du Conseil, a été adoptée le 15 mai 2018, et a fait l'objet d'une mise à jour en juin 2020 ; une évolution est proposée aujourd'hui : il s'agit de doubler les primes ERC, ce qui concerne actuellement 12 chercheurs, avec pour objectif d'inciter les membres de la faculté permanente à déposer des projets ERC. Sergei Guriev indique en outre que des discussions sont en cours pour assouplir les plafonds de dépenses de restauration et hôtellerie sur fonds affectés.

Fabrice Melleray indique vouloir remettre en perspective les chiffres mentionnés dans la note. Il souligne que; les traitements des professeurs d'université varient entre 38 000 et 78 000 euros bruts par an ; le RIPEC 3 représente 6000 euros bruts par an. Fabrice Melleray observe que Sciences Po va valoriser la coordination d'une ERC, tâche très lourde, très difficile, à hauteur de 42 000 euros. Il estime qu'il y a un problème de proportions. En effet, un chercheur qui n'a pas d'ERC, en application d'ailleurs de sa liberté académique, et choisit une recherche qui peut être individuelle, va être valorisé, s'il est correctement noté, à hauteur 6000 euros, et un autre qui va assumer cette charge importante liée à son ERC, sera valorisé à hauteur de 42 000 €. Fabrice Melleray indique que cette incitation lui paraît excessive et qu'il y a une forme de survalorisation. Fabrice Melleray estime que du point de vue des principes, valoriser aussi fortement ce genre de fonctions et pas les autres pose une difficulté.

Jeanne Lazarus indique être totalement d'accord avec Fabrice Melleray. Jeanne Lazarus souligne que c'est l'équivalent d'une prime de directeur de centre, du double de la prime de directeur de département.

Sergei Guriev précise que la prime est versée au prorata du temps consacré par le chercheur au projet. La plupart du temps, les sommes versées correspondent à au maximum 70% du montant de la PEES.

Jeanne Lazarus indique que même si c'est la moitié, soit ce qui est versé à un directeur de département, cela s'avère incitatif pour les ERC, mais totalement désincitatif pour toutes les charges collectives. Jeanne Lazarus se déclare donc opposée à cette

proposition. Elle ajoute que dans le document, il y a aussi la décharge pour les ANR et pour Horizon 2020 de 24 heures, et elle souhaiterait qu'il soit précisé que ces décharges ne peuvent pas se substituer à des heures de cours, mais qu'elles doivent bien être dans les 56 heures administratives. En effet, c'est aussi une question pour l'établissement. Jeanne Lazarus indique qu'il est très bien de valoriser tous les travaux de recherche, mais souligne qu'il y a besoin d'enseignants.

Janie Pélabay s'interroge sur la logique avec ce qui a été discuté précédemment. Elle indique qu'un des intérêts de l'ERC pour l'établissement est d'être en bonne place dans les classements internationaux. Or, Sciences Po annonce souhaiter prendre un peu son indépendance par rapport à cet objectif-là. Janie Pélabay s'interroge aussi sur les raisons de valoriser cela à ce point. Janie Pélabay indique que pour savoir si les montants sont cohérents, il faudrait pouvoir replacer ce doublement dans une discussion plus large sur les évolutions budgétaires en cours.

Laura Morales précise avoir eu une ERC et connaître donc bien le sujet. Laura Morales se déclare complètement opposée à cette revalorisation. En revanche, elle estime que ce n'est pas réaliste d'attendre des collègues de gérer un ERC sans une décharge d'enseignement importante. Laura Morales indique qu'elle serait favorable à un modèle plus semblable à celui des universités anglaises. Il y est par exemple possible de récupérer jusqu'à 100% des coûts salariaux du Principal Investigator (PI) pour recruter, pendant la période du projet, une personne d'un niveau similaire au PI qui peut par exemple prendre en charge les enseignements du PI et ne pas mettre le département en difficulté. Laura Morales indique qu'il serait préférable de se concentrer sur des décharges importantes d'enseignement plutôt que sur le versement de primes salariales.

Thierry Mayer indique que la question des ERC est plus large. Il rappelle que six directeurs d'unité ont récemment adressé une lettre à la direction pour essayer d'améliorer les conditions de dépenses des bourses ERC de manière plus large. Il précise qu'il ne s'agit donc pas simplement de la prime individuelle, et qu'il y a énormément de choses qui dysfonctionnent dans la gestion de ce type de financement. Thierry Mayer indique qu'à l'heure actuelle, quand un chercheur obtient un financement ERC, 50 % du montant abonde directement le résultat de Sciences Po. En outre, le message de la direction consiste bien à inciter les chercheurs à obtenir un nombre croissant de contrats de recherche. Le principe des primes permettant d'inciter les chercheurs à déposer des projets ERC est très répandu et les montants versés sont souvent bien au-dessus de ce qui est proposé ici.

Eberhard Kienle indique qu'il serait utile de savoir quel rôle joue l'ERC dans la stratégie scientifique de Sciences Po avant de s'exprimer sur le montant d'une prime.

Séverine Dusollier indique être un peu mal à l'aise par rapport au fait que la discussion se concentre sur les primes. Elle estime qu'il y a une question plus générale, précisant avoir elle-même eu une ERC dans un centre de recherche très peu doté pour accompagner les ERC. Séverine Dusollier estime qu'il faut avoir une discussion plus

large sur ce qui est proposé aux chercheurs qui ont un ERC, collectivement, ce qu'il y a comme ressources collectives dont il ou elle peut disposer, et pas uniquement une prime incitative, qui paraît être une politique un peu individualiste, peut-être nécessaire, mais pas suffisante. Elle indique être d'accord avec Jeanne Lazarus sur le fait qu'il est parfois beaucoup plus confortable de se dire « je fais ma recherche, et donc je m'implique vraiment dans la recherche parce que c'est ce qui est valorisé, c'est ce qui va me permettre d'évoluer dans ma carrière », alors qu'avoir été directeur de département, ou directeur d'unité est moins valorisé. Séverine Dusollier explique qu'il faut arriver à un équilibre dans l'institution pour pouvoir aussi avoir des incitations pour tous les travaux qui doivent être faits collectivement. Séverine Dusollier conclut son propos en indiquant ne pas savoir si le montant est le bon ou non, mais estime que le sujet mérite un débat assez large, incluant ce qui pourrait être mis en place de manière plus générale pour les lauréats des ERC.

Angela Greulich soutient l'idée qu'il ne faut pas qu'un trop grand écart s'installe entre responsabilité collective et individuelle pour l'ERC. Elle suggère que les primes pour les responsabilités collectives soient revalorisées pour éviter cet écart.

Thierry Mayer indique qu'il serait possible de financer cela par exemple grâce aux budgets des ERC, qui pour l'instant vont directement au résultat de Sciences Po et ne sont pas utilisés pour la recherche. Thierry Mayer indique par ailleurs que les personnes qui ont un ERC poursuivent leurs enseignements, alors même qu'ils ont la possibilité d'obtenir une décharge d'un tiers de leur service. Thierry Mayer indique qu'au département d'économie, les deux tiers des personnes qui ont un ERC font leur service plein.

Sergei Guriev indique que l'établissement doit faire face à des perspectives budgétaires pluriannuelles qui ne permettront vraisemblablement pas d'augmenter les autres primes. Lors des discussions en Conseil de l'Institut et en Comex, la direction a indiqué qu'il est attendu que la recherche puisse trouver de nouveaux financements. Il ajoute que, dans cette perspective, les ERC sont selon lui un argument très fort. Sergei Guriev indique que l'ERC est pluridisciplinaire, basé sur l'évaluation par des pairs, et fortement concurrentiel. Sergei Guriev explique que le montant de la prime ERC, parfois quatre fois plus élevée que dans d'autres institutions (y compris en France, comme à PSE, où elle atteint 4 000€ par mois), est un élément d'attractivité. Il indique par ailleurs que d'un point de vue académique, l'ERC est un indicateur d'excellence pour tous les collègues et dans toutes les disciplines — y compris les collègues non académiques.

Nicolas Delalande suggère de reporter l'avis du Conseil scientifique sur ce point lors d'une séance ultérieure, de manière à présenter au Conseil les éléments qui permettraient d'éclairer la décision, notamment une présentation plus large du dispositif d'aide et d'encouragement à l'ERC ainsi que des comparatifs avec d'autres institutions.

7/ Avis sur les demandes de congés sabbatiques universitaires, campagne automne 2022

Séverine Dusollier présente la candidature de Loïc Azoulai, professeur à l'École de droit depuis huit ans, pour un congé sabbatique durant l'année 2023-2024, pour mener à bien un projet de recherche sur la justice sociale en Europe, sur les questions de vulnérabilité et la manière dont la construction européenne tient compte de ces vulnérabilités. Séverine Dusollier précise que ses cours pourraient être en partie assurés par une jeune professeure en droit européen qui vient d'être recrutée. Séverine Dusollier indique que l'École de droit soutient donc très fortement Loïc Azoulai dans sa demande de congé sabbatique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire de Loïc Azoulai.

Frédéric Ramel présente ensuite le dossier de Laura Morales. Il indique que trois raisons majeures expliquent l'avis extrêmement favorable. D'une part, l'implication de Laura Morales depuis son arrivée dans des responsabilités administratives qu'elle n'avait pas du tout envisagées initialement, notamment celles de référente au sein du Collège universitaire. Frédéric Ramel explique en outre qu'il n'y a pas de souci majeur pour ses cours à remplacer, et précise que le projet de Laura Morales est uniquement pour un semestre, pour finaliser des ouvrages coédités ou des articles en cours avec son équipe sur la représentation parlementaire et les mécanismes de représentation parlementaire.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire de Laura Morales.

Frédéric Ramel présente ensuite le dossier d'Astrid von Busekist. Cette dernière n'a jamais bénéficié d'un congé sabbatique depuis son arrivée à Sciences Po en 2001. À travers sa fonction de référente Humanités politiques au sein du collège universitaire, Astrid von Busekist a beaucoup travaillé sur l'offre pédagogique de la majeure. Astrid von Busekist est très impliquée dans l'éclosion du cercle des humanités politiques, qui rassemble les historiens, juristes et politistes. Son projet de recherche concerne la notion de seuil de tolérance à travers différents ancrages empiriques. L'avis sur cette demande de congé sabbatique est extrêmement favorable.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire d'Astrid von Busekist.

Alain Dieckhoff présente ensuite le dossier de Jean-Pierre Filiu. Il indique qu'en ce qui concerne les enseignements de Jean-Pierre Filiu, le département d'histoire a d'ores et déjà réfléchi à son remplacement si le Conseil rend un avis favorable à cette demande de congé sabbatique, que Jean-Pierre Filiu formule pour la première fois depuis son arrivée à Sciences Po en 2012. Jean-Pierre Filiu présente un projet de recherche qui concerne la Palestine. L'avis du département d'histoire est tout à fait favorable.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la demande de congé sabbatique universitaire de Jean-Pierre Filiu.

6/ Information sur les candidatures au recrutement de chargés de recherche CNRS soutenues par les UMR de Sciences Po

Nicolas Delalande rappelle que cette pratique consiste, pour chacune des UMR Sciences PO-CNRS à communiquer en amont au Conseil scientifique les CV des candidats et candidates au recrutement au CNRS en tant que chargé de recherche ou en tant que directeur de recherche. Thierry Mayer indique que pour le département d'économie, il s'agit de Kevin O'Rourke, spécialiste d'histoire économique qui candidate à un poste de DR externe et que le département soutient. En ce qui concerne le CEVIPOF, Janie Pélabay signale que les informations sur les soutiens proposés par le Cevipof seront communiquées lors de la prochaine séance du Conseil.

Thierry Mayer s'interroge sur le nombre de soutiens qu'une UMR peut raisonnablement présenter ; apporter six, sept ou huit soutiens lui semble excessif.

Olivier Borraz souligne que les chances de succès sont très faibles, et que si les centres opèrent une présélection, il n'y a pratiquement aucune chance d'avoir des recrues.

Alain Dieckhoff indique aller tout à fait dans le sens d'Olivier Borraz. Il estime en effet que les laboratoires sont de plus en plus accusés de faire une présélection, et les concours sont tellement sélectifs que si les centres ne soutiennent pas autour de cinq ou six candidatures, ils n'ont strictement aucune chance d'obtenir des recrutements.

Florence Faucher rappelle que le soutien d'un laboratoire au sein de la section au moment où les discussions ont lieu n'a aucune incidence, et que les chercheurs qui sont recrutés ne viennent pas automatiquement. Elle explique que le CEE a choisi d'excellents candidats, tout en sachant que pour certains très bons dossiers, les chances sont réduites en raison de leur inadéquation avec les critères de la section.

8/ Questions diverses

Eberhard Kienle soulève une première question quant aux doctorats honoris causa. Il rappelle que le Conseil scientifique en avait approuvé ou discuté trois, et qu'un a été conféré. Il demande si on peut s'attendre à ce que les deux autres soient conférés prochainement. Eberhard Kienle rappelle par ailleurs que lors du dernier Conseil de l'Institut auquel il a assisté avec Jeanne Lazarus, le secrétaire général a promis que tous les Conseils, hors Conseil d'administration, seraient associés à la préparation du budget de l'année prochaine, qui s'annonce difficile. Eberhard Kienle demande si le

président du Conseil scientifique ou quelqu'un parmi ses membres a été associé à ces débats, à ces groupes de travail.

Nicolas Delalande indique qu'il y a deux sujets : le budget 2023, présenté et voté en Conseil de l'Institut ce jour et le sera le 14 décembre en Conseil d'administration, et d'autre part le sujet des groupes de travail initiés par le Conseil d'administration. Il explique que les groupes de travail doivent rendre leurs recommandations le 14 décembre au Conseil d'administration. Il indique que Jeanne Lazarus et lui-même ont assisté à une séance d'un des groupes de travail portant sur l'immobilier. Jeanne Lazarus a aussi participé à un deuxième groupe. Nicolas Delalande indique que les conclusions des groupes de travail seront transmises à tous les Conseils, et souligne que la question qui se pose désormais est de savoir si et comment ces conclusions vont être mises en œuvre. Nicolas Delalande indique que c'est une question qui pourra être soulevée au Sénat académique du 12 janvier. Jeanne Lazarus indique que ces groupes de travail étaient particulièrement intéressants. La discussion du groupe de travail sur l'immobilier portait notamment sur le fait que le nombre d'étudiants et le nombre de salariés vont rester stables, tandis que les effectifs dans les centres de recherche vont croître. Ce qui pose des questions de densification potentielle des bureaux.

Jeanne Lazarus indique que l'autre groupe auquel elle participait qui portait sur les enseignements et l'optimisation des dépenses d'enseignement concerne également la faculté permanente. Jeanne Lazarus estime qu'il serait utile de réfléchir à la manière de faire circuler et d'organiser une discussion sur les décisions finales à prendre.

Nicolas Delalande rappelle que les comptes-rendus des groupes de travail seront présentés au CA, et dès lors qu'ils seront publics, ils pourront être communiqués, par exemple en amont du Sénat académique. Ils seront également transmis au Conseil scientifique ainsi que Mathias Vicherat l'a indiqué lors de la séance du Conseil de l'Institut. Ces comptes rendus seront donc une base de travail à partir desquels il sera possible d'établir des scénarios et d'évaluer les impacts sur les conditions de travail, d'enseignement et de recherche, en lien avec les perspectives budgétaires pluriannuelles.

Sergei Guriev aborde ensuite la question du recrutement en *computational social sciences*. Suite à l'avis favorable rendu par le Conseil scientifique lors de sa séance le 15 novembre 2022 sur le classement proposé en vue du recrutement d'un Assistant Professor pour le projet Mc Court, il indique qu'une offre a été faite à la personne classée en première position, Mathilde Emeriau. Il précise que le comité a classé quatre excellents candidats, et que la personne classée en deuxième position est très intéressée pour rejoindre Sciences Po. Sergei Guriev propose d'utiliser l'un des postes à pourvoir dans le cadre du projet PIA4 TIERED. Il rappelle que ce projet doit permettre de recruter 2 *Assistant Professors* pour le volet numérique de TIERED, et 3 *Assistant Professors* pour le volet environnement de TIERED. L'objectif est de bien rester dans le cadre du classement proposé par le comité de sélection, mais d'éviter de recomposer dans les mois à venir un nouveau comité de sélection pour recruter un ou

une *Assistant Professor* sur un profil similaire aux profils des candidats classés pour le recrutement dans le cadre du projet McCourt.

Jeanne Lazarus indique que c'est très bien que le médialab améliore son gender ratio, mais s'inquiète que le recrutement immédiatement proposé à la suite concerne un homme.

Sylvain Parasie propose de redonner quelques informations sur le candidat classé en deuxième position, à la suite de la présentation faite lors du Conseil scientifique du 15 novembre. Il s'agit d'un candidat dont les recherches s'inscrivent à la fois dans la sociologie historique et la sociologie des sciences, qui utilise des méthodes computationnelles innovantes, notamment d'analyse textuelle, et qui publie des articles d'évaluation statistique de l'application des modèles à la sociologie. C'est un profil véritablement hors norme, dont les travaux correspondent vraiment à ce que le médialab souhaite faire, et en outre totalement cohérent par rapport à l'objectif du projet TIERED dans la perspective du partenariat avec l'INRIA par exemple. Sylvain Parasie souligne qu'évidemment, la question du genre a animé le comité de sélection, Mais sur la trentaine de candidats, seulement un tiers étaient des femmes. Deux femmes et deux hommes étaient au classement final.

Nicolas Delalande rappelle que le CV de la personne a bien été transmis au CS lors de sa séance de novembre et qu'il comprend tout à fait l'opportunité de procéder à ce recrutement. Il souhaite que l'allocation des postes qui seront créés dans le cadre de TIERED puisse faire l'objet d'une discussion préalable aux recrutements à venir.

Jeanne Lazarus suggère de fournir au Conseil scientifique un récapitulatif des postes créés en dehors du plan de recrutement en cours, ce qui permettrait de s'assurer d'une certaine forme d'équité entre tous les centres.

10/ Avis sur la demande de promotion de Tommaso Vitale, Associate Professor FNSP de rang B, au grade d'Associate Professor FNSP de rang A

Angela Greulich intervient sur la base d'un argumentaire rédigé par Mirna Safi, qui devait présenter le dossier de promotion de Tommaso Vitale mais qui n'a pas pu prendre part à la séance. Angela Greulich indique que le dossier de Tommaso Vitale a reçu trois lettres de soutien, qui expriment un avis favorable à sa promotion aucune réserve. Tous décrivent le caractère exceptionnel du profil sur deux niveaux : la production scientifique, mais aussi l'engagement collectif et l'intervention dans les médias, etc. Angela Greulich indique qu'en termes de publications, Tommaso Vitale a un nombre impressionnant d'articles dans des revues reconnues, comme *Journal of Ethnic and Immigration Studies*, *Journal of Urban Affairs*, *Journal of Social Policy*. Tommaso Vitale a été membre de diverses équipes pour une quinzaine de projets de recherche. Son engagement institutionnel et dans les activités collectives est également souligné dans les lettres de références. Angela Greulich cite un des

reviewers: Tommaso Vitale est un « team player, over the years he has acquired the pleasure of practicing collective thinking and learning ». Il est en outre très actif dans le débat public, et est sollicité comme expert par des services ministériels et des ONG. Il a un grand rayonnement public, et beaucoup de démarches proactives pour animer des recherches. Angela Greulich indique que selon l'une des reviewers, Tommaso Vitale serait promu Full Professor dans son institution. L'avis est donc unanimement favorable.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la promotion de Tommaso Vitale.

9/ Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de 2 ans de Staffan de Mistura

Nicolas Delalande indique que Staffan de Mistura est PAST au sein de PSIA. Il a effectué un premier mandat de trois ans, et demande un renouvellement de deux ans.

Frédéric Ramel confirme qu'il s'agit ici d'une reconduction pour une durée de deux ans. Frédéric Ramel rappelle le caractère exceptionnel du dossier soumis du point de vue diplomatique ; Staffan de Mistura, actuellement envoyé spécial du Secrétariat général des Nations Unies au Sahara occidental, est extrêmement impliqué dans la diplomatie onusienne. Depuis sa prise de fonctions de PAST à Sciences Po, il a réalisé l'ensemble de son service et bénéficie de bonnes évaluations de la part des étudiants. Par ailleurs, la lettre d'Arancha Gonzalez, doyenne de PSIA, confirme la qualité du dossier.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés le renouvellement en qualité de PAST à mi-temps à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de 2 ans de Staffan de Mistura.

Nicolas Delalande indique que pour les points non traités ce jour, notamment concernant les demandes d'inscription en HDR, les documents seront transmis et un vote électronique sera organisé d'ici la fin de la semaine.

Nicolas Delalande remercie l'ensemble des membres pour leur présence, leur souhaite une bonne fin d'année, et leur donne rendez-vous au Sénat académique. Il ajoute que si les membres ont des suggestions sur la manière de l'organiser et de structurer la discussion, elles sont toutes les bienvenues.